Apport du CFDD pour le Programme national de réforme de la Belgique – 2012

Activités du Conseil en rapport avec la stratégie EU2020 et le PNR

En tant qu'apport pour le PNR, le Conseil Fédéral du Développement Durable renvoie vers ses activités par rapport au PNR et ses thèmes :

1. Son point de vue pour la concertation du 6 avril 2011 avec les conseils relative au PNR 2011 (note en dix points) et ses avis du 27 octobre 2010 (Avis sur le Programme national de réforme de la Belgique dans le cadre de la stratégie UE 2020 2010a11f), du 4 septembre 2007 " relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne- Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique " (2007a12n), du 7 juin 2006 " concernant le Rapport de Suivi relatif à la stratégie de Lisbonne – Programme national de réforme de la Belgique " (2006a11) et du mois d'août 2005 "relatif au Programme national de réforme en ce qui concerne la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" (2005a07).

   Dans ces documents, le Conseil souligne que le PNR doit constituer une approche transversale dans la perspective d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce contexte, il est nécessaire de préciser les liens entre la stratégie EU2020 en tant que vision à court et moyen terme, et la stratégie de développement durable en tant que vision à long terme.

2. Les avis récents du CFDD se rapportant aux sujets traités dans le PNR : entre autres l'Avis sur le prêt vert (2011a13n), l'Avis sur l'utilisation de la fiscalité verte en faveur de l'éco-conduite (2011a12n**),** l'Avis sur Rio+20 (2011a11n), l'Avis sur l'économie énergétique dans les bâtiments (2011a04n) et l'Avis sur la conférence Rio + 20 des NU (2011a03n).

   - *L'avis sur l'efficacité énergétique des bâtiments dans notre pays, contient une série de recommandations se rapportant à des normes, la fourniture d'informations, la fiscalité, au financement des investissements, à la mobilité résidentielle et à de nouvelles formes de logement plus collectives.*
   - *Les avis concernant la fiscalité verte sont à prendre en considération en association avec l'avis cadre "sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable" (2009a15n), et peuvent constituer un apport intéressant pour le PNR, surtout vu la recommandation sur un verdissement de la fiscalité de la Commission dans son commentaire relatif au programme national de réforme 2011 de la Belgique.*
   - *Dans ses avis concernant la conférence Rio+20, le CFDD souligne l'intérêt d'un verdissement de l'économie, un thème également crucial pour le PNR.*

3. Ses autres activités en la matière, avec entre autres le forum annuel CFDD 2011 sur l'utilisation efficace des ressources (31 mars 2011) et la remise des Prix de la Presse/colloque Rio + 20 le 28 février 2012.

   - *Le forum annuel du CFDD sur la Resource efficiency a renvoyé à l'une des initiatives "phares" définies dans la stratégie 'UE2020 ("utilisation efficace des ressources "). La Commission a publié sur ce thème son "Energy efficiency plan 2011" comme une communication relative à "A resource efficient Europe – Flagship initiative under the EU2020 strategy" (septembre 2011). La feuille de route "A Resource*

Efficient Europe" mentionne même explicitement que les États membres sont tenus de "faire état de leurs progrès en matière d'utilisation efficace des ressources dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme." À cet effet, les États membres doivent entre autres identifier les principales subventions dommageables à l'environnement et établir des plans afin de les supprimer.

* * *